

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

Collectivité
SIE DU LAC DE
BELLEFONTAINE

Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés (VP.056) et population desservie (D.101)	4
1.5. Ressources en eau	5
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	5
1.5.2. Production	6
1.5.3. Importations (VP.060)	7
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	7
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice (VP.063)	7
1.6.2. Exportations (VP.061)	8
1.6.3. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	8
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.	9
1.7. Le patrimoine du service	10
2. Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1. Modalités de tarification	11
2.1.1. Tarifs domestiques	11
2.1.2. Autres tarifs	11
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3. Recettes	13
3. Indicateurs de performance	14
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	14
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	14
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.4. Indicateurs de performance du réseau	17
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	18

3.4.6.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P 154.0)	19
3.4.7.	Taux de réclamations (P 155.1)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Montants financiers (DC.195)	20
4.2.	État de la dette du service (VP.182)	20
4.3.	Amortissements	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : SIE DU LAC DE BELLEFONTAINE (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)
- **8 communes desservies** : CHAPELLE-DES-BOIS, SAINT-CLAUDE, LA RIXOUSE, HAUTS DE BIENNE, MORBIER, LONGCHAUMOIS, BELLEFONTAINE, NANCHEZ

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Principale	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Affermage 2018	Exploitant et président	Affermage	01/07/2018	30/06/2030

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Affermage 2018 (principal)		
Avenant 1	09/07/2020	Covid
Avenant 2	04/11/2021	Travaux

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des ouvrages de traitement, du génie civil

Partie	Tâche
Exploitant	Entretien - Bornes fontaines à carte, de l'ensemble des ouvrages, de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil, Espaces verts, Installations de téléalarme, télégestion, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, Gestion du service, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Recherche et élimination de fuites

1.4. Nombre d'abonnés (VP.056) et population desservie (D.101)

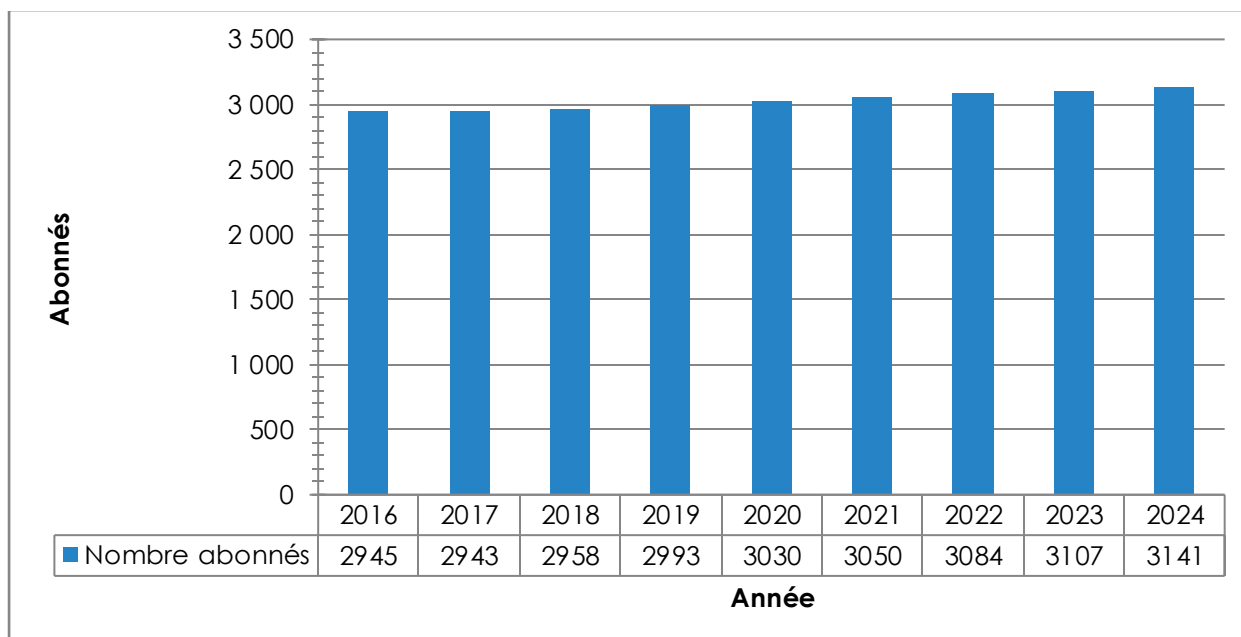
En 2024, le service public d'eau potable a desservi **3 141 abonnés** représentant une population de **5 739 habitants** ⁽¹⁾ (soit **1,83 habitants/abonné**).

Nombre total d'abonnés en 2023	3 107 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2024	3 141 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2024	3 141 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2024	0 abonnés
Variation en %	1,09 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **16,74 abonnés/km** pour l'année 2024.

L'indice linéaire de consommation (nombre de m³ par km de réseau hors branchement par jour) est de **3,94 m³/km/j** pour l'année 2024,

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

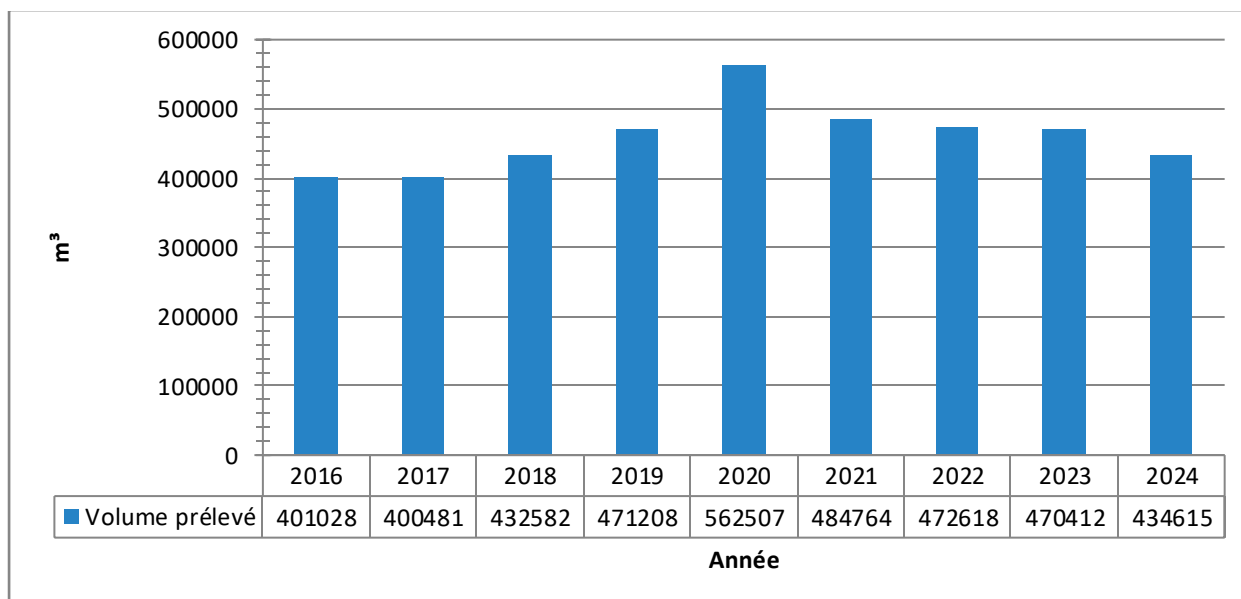


En 2024, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de **81,20 m3/abonné** (83,30 m3/abonné en 2023).

1.5. Ressources en eau

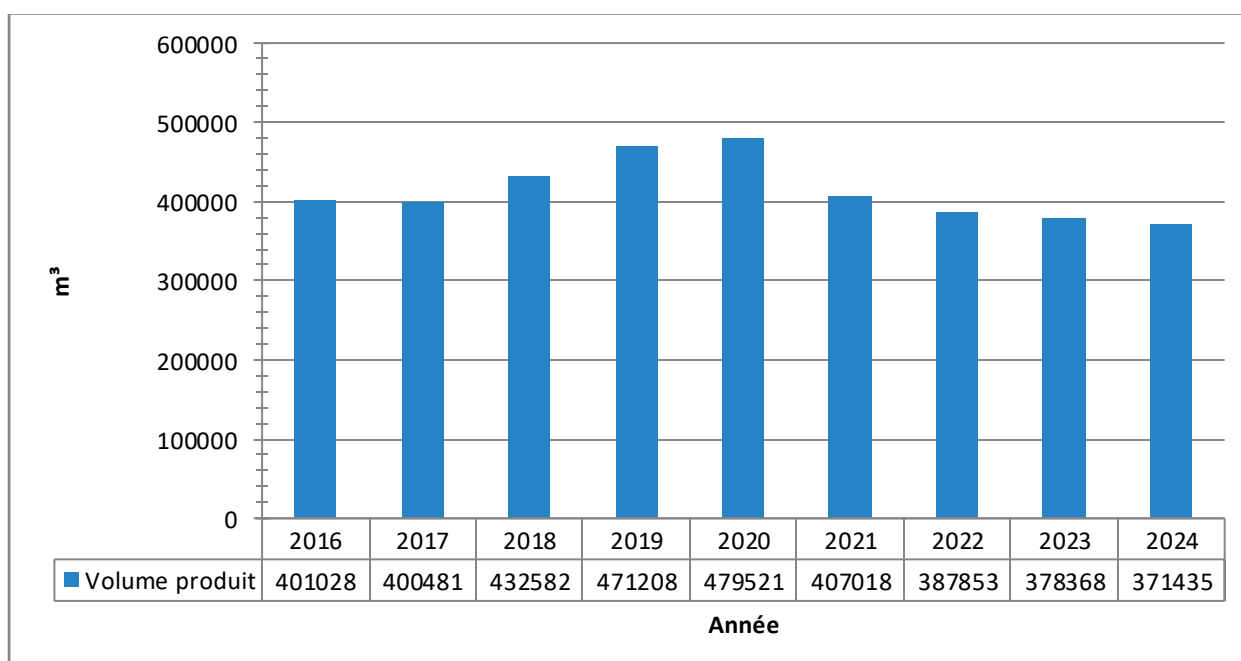
1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Nature	Débit nominal	Volume prélevé en 2023 (m³)	Volume prélevé en 2024 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
Prise d'eau du lac		2 000	467 955	432 226	-7,64 %	100
Captage de Noire Combe		20	2 457	2 389	-2,77 %	0
	TOTAL		470 412	434 615	-7,61 %	-



1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2023 (m³)	Volume produit en 2024 (m³)	Variation en %
Prise d'eau du lac	375 911	369 205	-1,78 %
Captage de Noire Combe	2 457	2 230	-9,24 %
TOTAL	378 368	371 435	-1,83 %



1.5.3. Importations (VP.060)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2023 (m³)	Volume acheté en 2024 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)	Observations	Type de flux
Principal	SIE PLATEAU ROUSSES	-	-	-	-		flux externe
TOTAL		0	0	-	-	-	-

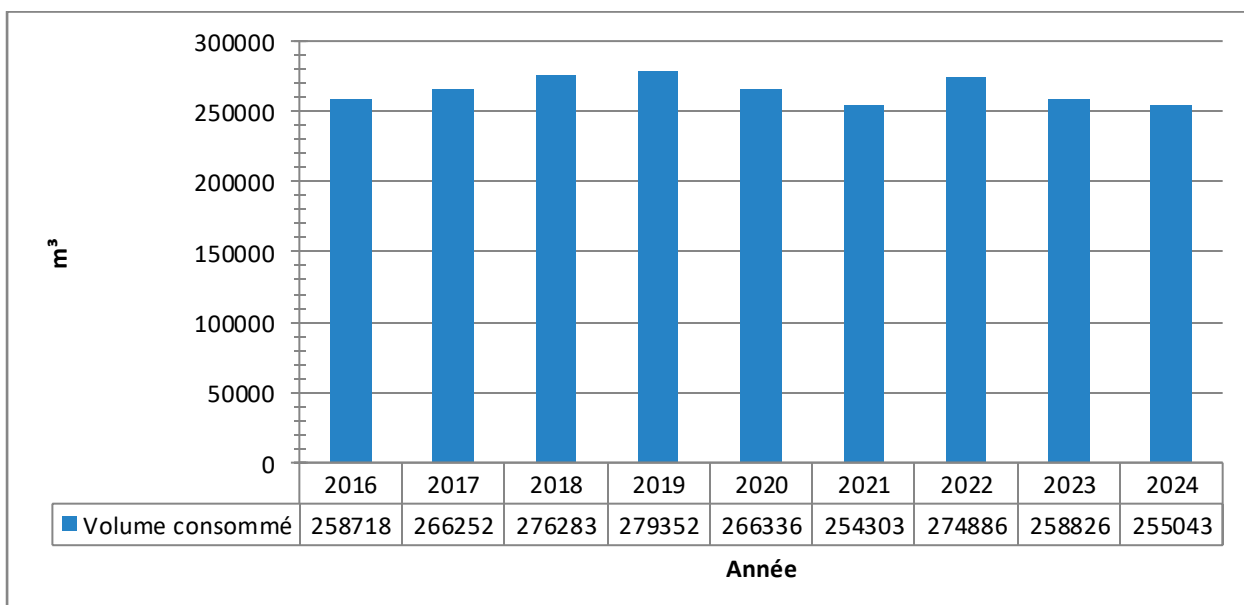
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice (VP.063)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumes consommés en 2023 (m³)	Volumes consommés en 2024 (m³)	Variation en %
Abonnés domestiques	258826	255043	-1,46 %
Autres abonnés	0	0	-
Total vendu aux abonnés	258826	255043	-1,46 %

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata tempore) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours



1.6.2. Exportations (VP.061)

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2023 (m³)	Volume exporté en 2024 (m³)	Variation en %
Principal	SIE PLATEAU ROUSSES	0	0	-

1.6.3. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

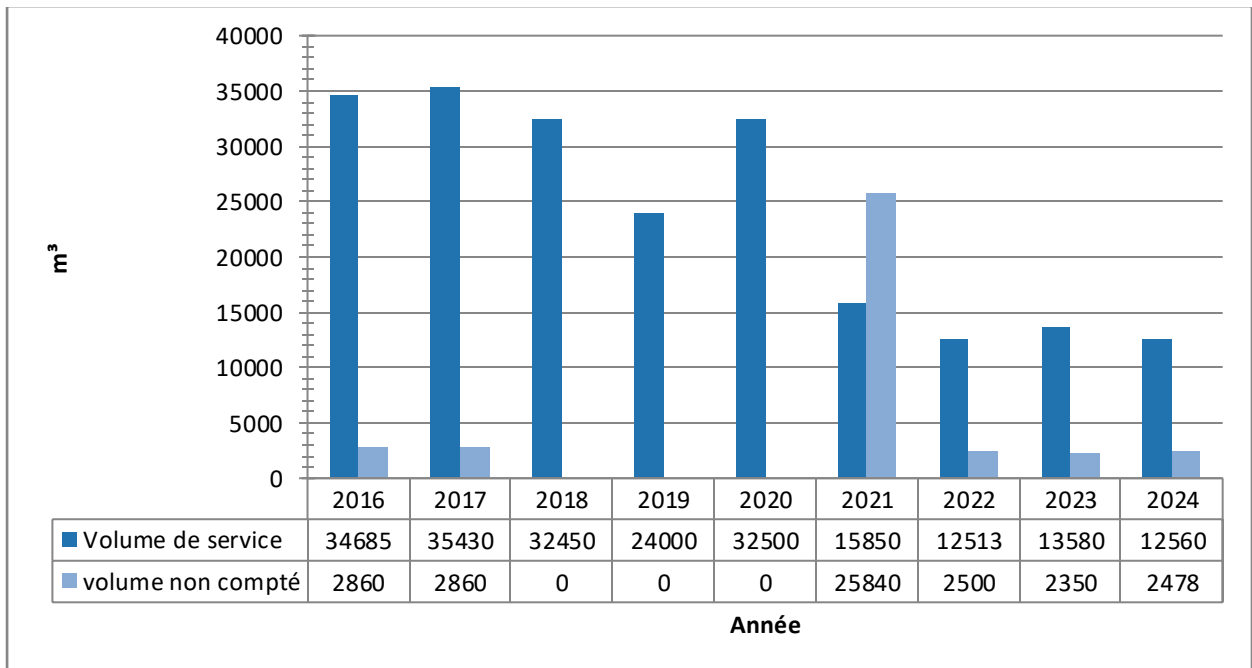
	Exercice 2023 (m3)	Exercice 2024 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	2 350	2 478	+5.45 %
Volume de service	13 580	12 560	-7,51 %
TOTAL	15 930	15 038	-5.60 %

Les volumes sans comptages sont les volumes utilisés par :

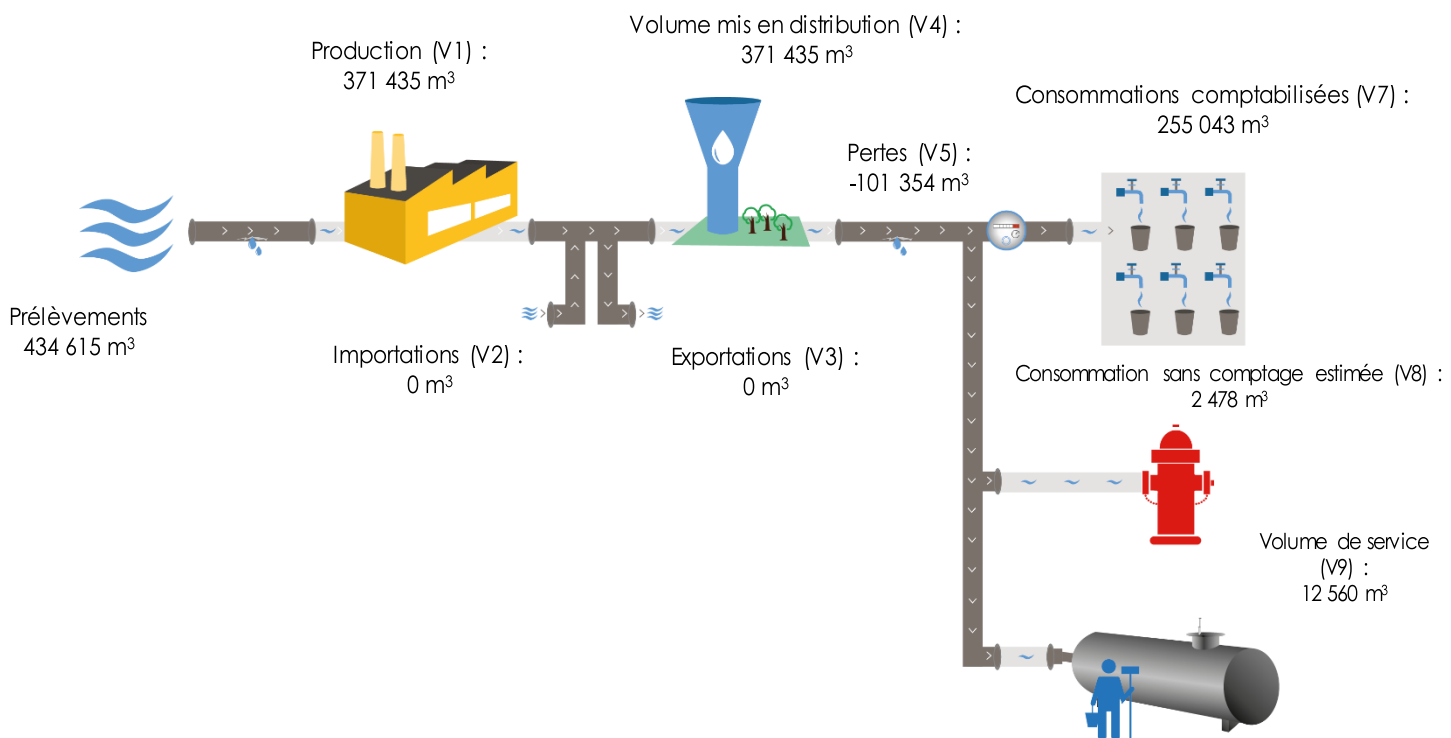
- Les essais de poteaux incendie ou bornes incendie
- Les arrosages d'espace vert sans compteur
- Fontaines sans compteur
- Le lavage de la voirie
- Les chasse d'eau sur le réseau d'assainissement

Les volumes de service sont :

- Les nettoyages des réservoirs
- Les désinfections après travaux
- Les Purge et lavage des conduites
- Les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne



1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2023	Exercice 2024
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	186,00	187,00
Nombre de réservoirs	19	19
Volume de stockage	3 700	3 700
Nombre de compteurs abonnés	3 285	3 390
Nombre total des branchements	3 211	3 255
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Service	Montants HT	1er janvier 2024	1er janvier 2025
principal	Part fixe de la collectivité	63,00 €	70,00 €
	Part variable de la collectivité	1,30 €	2,30 €
	Part fixe du délégataire	74,88 €	75,04 €
	Part variable du délégataire	1,443 €	1,446 €
Agence de l'eau - Redevance préservation de la ressource en eau		0,0585 €	0,056 €
Agence de l'eau - Redevance pollution		0,29 €	---
Agence de l'eau -Consommation		---	0,43
Agence de l'eau -Performance AEP		---	0,01

2.1.2. Autres tarifs

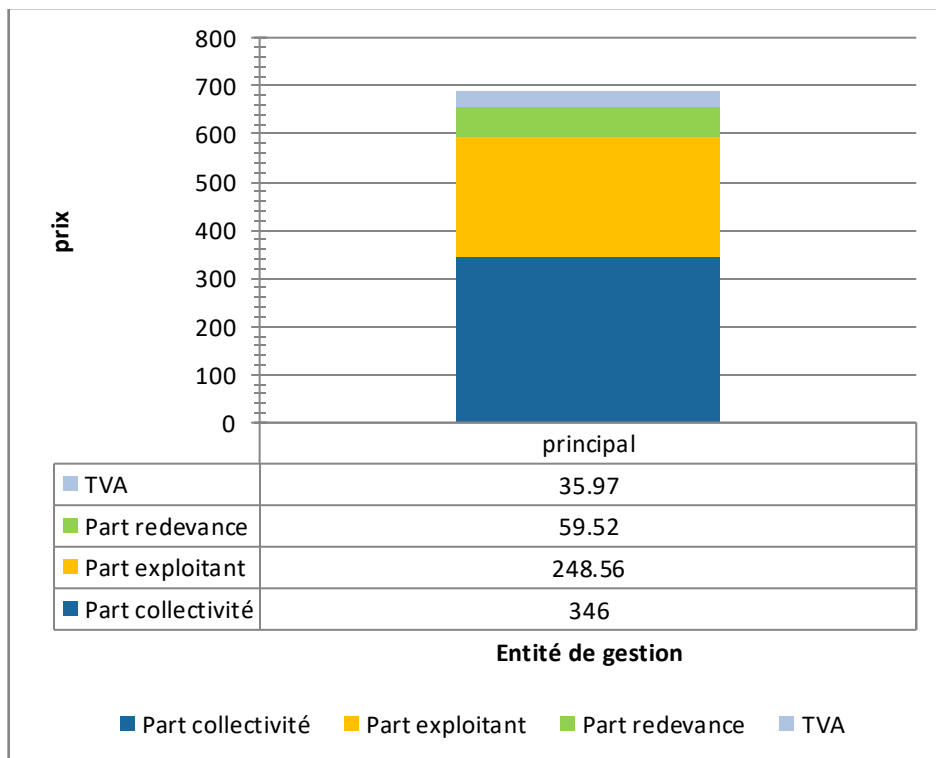
Sans objet.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Montants	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Part de la collectivité	219,00 € HT	346,00 € HT	58,0 %
dont part fixe	63,00 €	70,00 €	11,1 %
dont part variable	156,00 €	276,00 €	76,9 %
Part de l'exploitant	248,04 € HT	248,56 € HT	0,2 %
dont part fixe	74,88 €	75,04 €	0,2 %
dont part variable	173,16 €	173,52 €	0,2 %

Montants	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation %
Redevances (agence de l'eau et autres)	41,82 € HT	59,52 € HT	42,3 %
Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	0 %
Montant de la TVA	27,99 €	35,97 €	28,5 %
Total HT	508,86 €	654,08 €	28,5 %
Total TTC	536,85 €	690,05 €	28,5 %
Prix TTC au m3	4,47 € par m3	5,75 € par m3	28,5 %



2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	422 381,75 €	519 726,00 €	23,05 %
<i>Dont abonnements domestiques</i>	-	-	-
Recettes de ventes d'eau aux usagers non domestiques	-	-	-
<i>Dont abonnements non domestiques</i>	-	-	-
Total recettes de ventes d'eau	422 381,75 €	519 726,00 €	23,05 %
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Autres recettes	-	-	-
Total des autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	422 381,75 €	519 726,00 €	519 726,00 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation
Recettes de ventes d'eau aux usagers	625 712 €	660 341-	5.5 %
<i>Dont abonnements</i>	243 364 €	247 458 €	1.6 %
Recette de vente d'eau en gros	-	-	
Total recettes de ventes d'eau	625 712 €	660 341 €	5.5 %
Recettes liées aux travaux	45 439 €	5 878 €	-87.1 %
Produits accessoires	19 456 €	25 500 €	31.1 %
Total des recettes du délégataire	690 607 €	691 719 €	0.2 %
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	14 648 €	15 029 €	2.6 %
Agence de l'Eau - Pollution	65 413 €	68 589 €	4.9 %
Autres recettes pour compte de Tiers	519 628 €	571 791 €	10.0 %
Total recettes comptes de Tiers	599 689 €	655 409 €	9.3 %
Total des recettes	1 290 296 €	1 347 127 €	4.4 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024
Paramètres microbiologiques	16	16	16	16
Paramètres physico-chimiques	16	16	16	16

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	100 %	100 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu

50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2024, l'indice d'avancement de protection de la ressource de la prise d'eau au lac est **100 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
principal	10	5	10	non	5	15	10	10	0	10	10	10	10	5	110

3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau (P104.3)	72,62 %	72,71 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,04 m ³ / jour / km	3,94 m ³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	68,41 %	68,66 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1.70 m3/j/km** (1,76 en 2023).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,48 m3/j/km** (1,52 en 2023).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2024, un linéaire de 0.9 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 0.48 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,26 %**.

3.4.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	3 451 285,00 €	3 208 934,27 €
Epargne brute annuelle en €	296 476,00 €	431 312,56 €
Durée d'extinction de la dette en années	11.6 ans	7,4 ans

3.4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	13 343	28 627
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	1 335 038	1 320 788
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,00	2,17

3.4.7. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 39

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **12,42 pour 1000 abonnés** (17,38 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	658 121,44	485 965,00

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 451 285,00	3 208 934,37
Montant remboursé en €	en capital	334 719,94
	En intérêts	66 506,62

4.3. Amortissements

Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 376 370,00 € (273 045,16 € en 2023).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 1, pour un montant de 104 € HT.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 0 € en 2024.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 656	5 739
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	72,62	72,71
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,76	1.70
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,52	1.48
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,34	0,26
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	11.6	7,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,00	2,17
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	17,38	12,42